

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Serge DONDINI, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué défense protection civile

Rapporteur : M le Maire

Vu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant qu'aucun adjoint au maire ou conseiller municipal n'a reçu délégation des questions de sécurité civile,

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_045-DE
A G E D I

DE_2026_045

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant incendie informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Yann PANTEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1° ADOPTE à l'unanimité le vote à main levé pour la désignation du délégué "défense protection civile",

2° DÉSIGNE comme délégué "défense protection civile" de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère M. Yann PANTEL,

3° AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Date de transmission et établie le 13/04/2026 transmise à la structure.

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_045-DE
A G E D I

DE_2026_045

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_045-DE

A G E D I

DE_2026_045